

**Le Service de soutien à la parentalité : « la Parenthèse »**  
**Présentation du projet**

## Le contexte

L'ARPE assure la prise en charge individualisé et complète des jeunes qui lui sont confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance au sein de la MECS Saint Druon.

Dans ce cadre, les travailleurs sociaux de l'établissement accompagnent les jeunes dans les diverses étapes de leur vie durant le placement.

Sauf contre-indication judiciaire, il n'est pas question pour autant de suppléer les parents mais bien au contraire de faire de ces derniers des acteurs incontournables. Par ailleurs, le placement en institution est en principe provisoire et transitoire avec d'autres solutions dont éventuellement le retour en famille d'origine.

Durant le placement, un maintien des liens familiaux est maintenu ou réinvesti et les protagonistes expriment souvent des besoins divers en pareil cas : préparation des rencontres et visites, présence d'un tiers durant certaines rencontres afin de faciliter le dialogue mais aussi pour rassurer, soutenir, expliquer. Il peut aussi être question d'engager une thérapie familiale ou un suivi psychologique individuelle.

Or, dans les faits, la relation entre l'équipe éducative et la famille peut se dérouler dans un contexte de défiance. Ce sentiment de défiance des familles vis-à-vis des services sociaux en général s'explique souvent par le fait que les interventions de ceux-ci sont davantage justifiées par un repérage des carences au lieu d'être fondées sur un accompagnement des potentialités parentales.

D'ailleurs, le schéma enfance/famille 2007/2011 du Département du Nord constate qu'en cas de placement de l'enfant, le respect du droit des familles, même s'il a progressé, n'a pas connu de développement majeur. Il semble que le processus et la responsabilité de l'information des familles puissent être mieux organisés.

Le droit des familles consiste aussi à pouvoir être accueillies, dans des conditions compatibles avec l'intérêt de l'enfant, dans l'établissement.

Ce respect du droit des familles inclut, quand ceci n'est pas contradictoire avec l'intérêt de l'enfant, l'accessibilité du lieu de placement pour favoriser le maintien du lien familial.

Cette démarche justifie, selon nous, qu'un service à part puisse être créé : « **La Parenthèse** ».

Il s'agit également d'accompagner en interne une évolution des cultures professionnelles en mettant le focus sur cette orientation stratégique voulue par l'ARPE<sup>1</sup> et l'Aide Sociale à l'Enfance.

### *❖ Pourquoi créer un service spécifique aux familles ?*

Cette question mérite d'être posée d'emblée car le travail avec les familles existe déjà au sein de l'ARPE et au sein de la MECS Saint Druon mais il reste informel, parcellaire ; il demande souvent un temps de travail trop conséquent pour que les professionnels s'y investissent de manière satisfaisante.

---

<sup>1</sup> Cf Projet associatif de l'ARPE, page 51

En effet, il n'est pas toujours aisé pour l'équipe éducative de s'occuper à la fois du groupe d'enfants et d'être disponible suffisamment pour les parents, particulièrement lorsque ces parents ne bénéficient pas de droits de visite et d'hébergement à leur domicile.

**Par conséquent, les interventions de la Parenthèse se situent en parfaite adéquation avec le travail mené par les équipes éducatives de la MECS Saint Druon. Ce qui nécessite que les intervenants de la Parenthèse et ceux de la MECS Saint Druon conservent leurs spécificités propres tout en cherchant à les rendre complémentaires dans l'intérêt du jeune concerné.**

En créant la Parenthèse, il s'agit de spécialiser nos interventions intégrant les compétences parentales à la prise en charge du jeune.

Cette conception fonde le dispositif de protection de l'enfance sur l'entité familiale et la vocation reconnue à un enfant de vivre et de se développer avec ses parents dans son milieu naturel. C'est elle qui justifie le travail éducatif des services, notamment avec les familles, pour aider les enfants à se repérer dans une histoire de filiation qui ne réduise pas les parents à leurs carences ou leurs actes négatifs, à se construire et "faire avec" des parents réels, ni idéaux, ni fantasmés. Le développement de l'enfant ne peut se concevoir sans l'appropriation de l'histoire familiale même dans les cas où le mineur a connu des actes très douloureux de la part de ses parents.

Par ailleurs, l'origine du placement étant souvent motivée par le repérage de défaillances familiales, il semble nécessaire d'offrir aux parents concernés un soutien dans leurs fonctions parentales.

## **L'objectif principal**

Création d'un Service de soutien à la parentalité : « **la Parenthèse** ».

## **Les objectifs spécifiques**

La Parenthèse est un outil d'amélioration de la prise en charge du jeune lors de son placement en Maison d'Enfants Saint Druon.

En fonction des demandes exprimées par les familles, les jeunes et les partenaires concernés, la Parenthèse a pour but :

1. de proposer des rencontres « parents/enfants » au sein des espaces rencontres de l'ARPE.

La Parenthèse anime trois lieux rencontres parents/enfants.

En fonction du cadre posé par l'ordonnance judiciaire, la présence d'un travailleur social et/ou d'un psychologue pourra être prévue (visite médiatisée).

2. d'être un soutien à l'exercice du rôle de parent.

En proposant un certain nombre de supports éducatifs, la Parenthèse vise à permettre l'optimisation des ressources parentales par une amélioration de leurs compétences mais aussi

d'ouvrir à une reconfiguration des relations familiales pouvant aboutir soit à une main levée de placement, soit à une autre orientation.

Des actions collectives pourront être mises en œuvre avec d'autres parents afin de débattre de sujets qui concernent le plus grand nombre (par exemple la sexualité des enfants, l'aide aux devoirs, l'autorité, l'hygiène, l'alimentation, etc.).

Ces deux objectifs permettent de mieux rendre compte de l'évolution des relations familiales.

Ses objectifs correspondent à la seconde orientation stratégique du nouveau schéma enfance famille 2007/2011 du Département du Nord : « soutenir les familles », et plus spécifiquement à quatre actions :

- Action n° 20 : Développer la création de lieux de rencontre Parents-Enfants, quelle que soit la forme du placement (enfants confiés en établissement ou en accueil familial), dans des lieux individualisés, mutualisés entre les secteurs public et associatif.
- Action n° 18 : Évaluer systématiquement et régulièrement de manière pluridisciplinaire et par écrit la situation familiale dans le cadre du placement.
- Action n° 11 : Développer le partenariat dans la mise en œuvre d'actions collectives de soutien à la parentalité.
- Action n° 9 : En cas de placement et hors contre-indication signifiée dans l'ordonnance, veiller à une information simple et rapide des familles par l'identification du service garant du processus technico-juridique, et de personnes ressources pour expliquer et rassurer (y compris dans les situations de placement de fratries dans des lieux différents).

La Parenthèse intégrera dans son fonctionnement le référent social de l'Aide sociale à l'Enfance qui demeure le garant du bon déroulement de la prise en charge tout comme de l'implication des parents.

Le fonctionnement de ce service (rôle et fonction des intervenants, leurs articulations entre eux, les horaires d'ouverture, les règles de fonctionnement, etc.) sont précisées par le projet de service de la Parenthèse et par le projet d'établissement de la MECS Saint Druon.

## **Les moyens**

- Les moyens humains.

La Parenthèse nécessite la mobilisation de trois professionnels :

- une éducatrice spécialisée (1 ETP),
- un psychologue (0,10 ETP),
- un chef de service éducatif (0,25 ETP).

- Les moyens matériels.

Les locaux destinés à la Parenthèse sont situés sentier de l'église à Cambrai, dans des locaux indépendants et situés à proximité de la MECS Saint Druon.

Les parents accèdent directement à la Parenthèse par une entrée distincte de la MECS Saint Druon. Il ne leur ait pas possible d'aller sans autorisation sur le reste du site.

## **L'évaluation**

- Evaluation qualitative :

Questionnaire anonyme de « satisfaction » des enfants, des parents, des référents sociaux.  
Statistiques relatives à l'étendue des services rendus par la Parenthèse, adaptation des horaires d'ouverture, etc.

- Evaluation quantitative :

Nombre de parents suivis, durée de la prise en charge, charge de travail mobilisé, etc.